

**Titre**

La déficience intellectuelle en milieu psycho-légal : de l'identification à l'intégration des services

**Chercheurs:**

Crocker, A. G., Côté, G., Mercier, Y., & Morin, D.

**Organismes subventionnaires:**

Instituts de recherche en santé du Canada (IRSC)

**Dates:** 2006-2009

**Sites collaborateurs:** Institut Philippe Pinel de Montréal

**Résumé**

Les problématiques que posent les personnes ayant une déficience intellectuelle (DI) qui se retrouvent en milieu psycho-légal sont complexes et demeurent méconnues. Bien que ces personnes soient assujetties aux mêmes dispositions légales que celles souffrant de troubles mentaux, leur situation soulève des problèmes particuliers pour les systèmes de justice criminelle et de santé mentale, vu leurs limites cognitives, physiques, fonctionnelles et leurs vulnérabilités : 1) difficultés à comprendre leurs options décisionnelles, les étapes et les conséquences du processus judiciaire; 2) risque de victimisation (exploitation physique, émotionnelle, sexuelle et financière) en milieu carcéral et hospitalier; 3) problèmes d'adaptation institutionnelle; 4) intégration difficile aux services réguliers de santé mentale. Cette situation est d'autant plus préoccupante que les études épidémiologiques indiquent une surreprésentation de personnes ayant une déficience intellectuelle (DI) dans le système de justice criminelle. De plus, la prévalence de troubles mentaux dans la population criminelle et chez les personnes présentant une DI est plus élevée que dans la population générale.

**OBJECTIFS: La présente étude vise à mieux comprendre les enjeux et les problématiques des personnes ayant une DI et de leurs intervenants dans un contexte psycho-légal :**

1) établir la prévalence de la DI en milieu psycho-légal; 2) évaluer la concordance entre la DI évaluée par l'équipe de recherche et l'identification de la DI au dossier; 3) décrire les caractéristiques psychosociales, psychopathologiques et criminelles spécifiques aux individus ayant une DI traités dans un milieu psycho-légal; 4) déterminer les circonstances menant à leur contact avec ce milieu; 5) cerner les obstacles à l'identification dans ce milieu des personnes ayant une DI; 6) définir les obstacles et les éléments facilitant une continuité des services entre le système judiciaire, le système de santé mentale et le réseau de réadaptation en DI